



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 26 avril 2024

Métiers de l'enseignement : recruter à bac+3 et former jusqu'à bac+5

Amorcée dès le lancement des concertations sur l'attractivité des métiers de l'enseignement en septembre 2023, la réforme de la formation initiale des enseignant·es n'a toujours pas été clairement présentée par le ministère de l'Éducation nationale ni par celui de l'Enseignement supérieur, qui tergiversent alors que le calendrier semble de moins en moins tenable. **Pour SUD éducation, il est pourtant urgent de juguler l'effondrement du nombre d'inscrit·es aux concours de recrutement et de revoir les modalités de la formation initiale des enseignant·es, largement détériorée par les précédentes réformes.**

L'allongement de la durée d'études avant de passer le concours a en effet asséché le vivier des candidat·es et l'année de master 2 est aujourd'hui intenable pour les étudiant·es qui doivent passer le concours, faire des stages et valider leur M2. Le niveau de diplôme requis n'est pas le seul paramètre à prendre en compte dans cette désaffection pour les métiers de l'enseignement, qui s'explique également par une dévalorisation salariale renforcée par l'inflation galopante des dernières années et par une dégradation des conditions de travail. **SUD éducation défend avec force le retour à un concours à bac+3, avec deux années de formation diplômante (pour aboutir à un niveau master), sous statut de fonctionnaire stagiaire.**

Un recrutement à bac+3 avec une titularisation validant un titre de master permettrait non seulement de maintenir le niveau de qualification des enseignant·es à bac+5 mais offrirait en plus aux candidat·es la perspective d'un recrutement précoce assorti d'une rémunération. **Pour SUD éducation, ce recrutement plus en amont des enseignant·es, suivi d'une solide formation rémunérée, garantirait un haut niveau de qualification (non seulement sur les contenus disciplinaires mais également en didac-**

Fédération SUD éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



tique et en pédagogie) et démocratiserait l'accès aux métiers de l'enseignement, en facilitant l'accès aux concours des étudiant·es d'origine sociale plus défavorisée. De fait, la situation actuelle consacre une sélection sociale des futur·es enseignant·es, qui doivent financer de longues études avant de pouvoir s'inscrire aux concours de recrutement. Deux années de formation initiale sous statut après un recrutement à bac+3, seraient deux années qui n'auraient pas à être financées par les lauréat·es des concours, lequel·les commenceraient en outre à cotiser plus tôt pour la retraite.

Si le principe d'un retour à un recrutement à bac+3 semble désormais validé par le ministère de l'Éducation nationale, SUD éducation défendra ses revendications dans le cadre de la mise en oeuvre de cette réforme afin de garantir les droits des futur·es enseignant·es et des personnels qui travaillent à la formation initiale des enseignant·es. **Pour SUD éducation, cette réforme doit se faire dans la transparence et doit permettre à la fois le temps de la concertation en amont et le temps de la mise en pratique en aval, dans le respect des conditions de travail des personnels qui la mettront en oeuvre.** Le ministère doit dès à présent donner des garanties sur l'anticipation de la réforme (notamment en prévoyant des moyens à la hauteur de l'augmentation prévisible du nombre d'étudiant·es à préparer au concours puis du nombre de lauréat·es à former) et sur l'organisation de la formation initiale, qui doit associer des enseignant·es de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au sein d'Inspe maintenus dans le système universitaire.